



CIRCULAIRE N° 2185-MBPE/DGD du 24 FEV 2022

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Gestion automatisée des cautions d'agrément d'Admission
Temporaire Ordinaire (ATO) et d'Admission Temporaire pour
Perfectionnement Actif (ATPA)**

Réf : Circulaire n° 2178/MBPE/DGD du 27/12/2021

Suite aux difficultés d'application qui m'ont été signalées, j'ai l'honneur de faire connaître, à l'ensemble du service et des usagers, les aménagements ci-après à ma circulaire n° 2178/MBPE/DGD du 27 décembre 2021 relative à la mise en place du mécanisme de gestion automatisée des cautions d'agrément d'Admission Temporaire Ordinaire (ATO) et d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA)

Ainsi, sont exemptés de l'obligation de soumission de caution bancaire, du mécanisme de gestion automatisée des cautions d'Admissions Temporaires (AT) dit Compte de Garantie d'Admission Temporaire (CGAT), les organismes et opérateurs ci-après :

- les ambassades, consulats et assimilés ;
- les organisations régionales et internationales ;
- les ONG internationales bénéficiaires d'un accord de siège ou d'un accord d'établissement ;
- les entreprises bénéficiaires des avantages fiscaux et douaniers prévus par le Code des Investissements, le Code minier, le Code pétrolier et par la loi sur la Zone franche ;
- les entreprises bénéficiaires de dispositions fiscales ou douanières particulières dans le cadre de conventions signées avec l'Etat.

En outre, il est accordé aux usagers bénéficiant du régime d'admission temporaire ordinaire à l'occasion d'importations occasionnelles, la possibilité de déposer une caution bancaire par déclaration en lieu et place d'une caution bancaire annuelle.

Par ailleurs, la liste des bureaux compétents pour les opérations liées au CGAT est étendue au Bureau des Douanes de San-Pedro (CISPD).

Enfin, et pour permettre aux usagers de disposer d'un délai raisonnable pour la mise en place de leurs comptes de Garantie, la date d'exigibilité de la caution bancaire préalable aux opérations d'ATO et d'ATPA est repoussée au **lundi 04 avril 2022**.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

